

Pandémie du coronavirus et crise migratoire : État des lieux, défis immédiats et recommandations

Note d'Orientation – Algérie

Résumé exécutif

La pandémie du coronavirus a mis le monde à rude épreuve. Avec son lot de confinement, interdiction de voyager, distanciation sociale, cette crise aura de longs, profonds et omniprésents effets sur l'activité économique. La migration, avec toutes ses composantes, risque d'être affectée à l'instar des autres domaines.

L'Algérie, désormais pays d'accueil, de transit et d'émigration, a tenté de répondre aux nouveaux défis liés au coronavirus. Sur le plan sanitaire, sécuritaire, économique et social, des mesures ont été prises afin de se prémunir contre les effets de la pandémie, atténuer la propagation du virus et réduire ses impacts négatifs.

La situation pandémique jugée stable et maîtrisable a poussé le gouvernement à réfléchir à procéder à un déconfinement partiel.

Les conséquences de cette crise se ressentent différemment selon la catégorie de migrants. Les plus touchés étant ceux se trouvant en situation irrégulière et ne pouvant pas accéder au marché du travail formel. Les mesures liées au coronavirus ont exacerbé la situation précaire des migrants irréguliers et demandeurs d'asile.

Heureusement, le système de santé algérien, basé sur la gratuité des soins, a permis d'atténuer les effets néfastes de la crise sanitaire. Des actions ont été menées pour rapatrier les algériens bloqués à l'étranger. À l'occasion du mois sacré de ramadan, malgré la baisse d'élan de solidarité due aux mesures de confinement, des actions de soutien aux personnes nécessiteuses, y compris les migrants, ont été constatées par la société civile.

Le manque de statistiques relatives à la question migratoire et l'absence d'une politique en la matière se sont fait ressentir avec acuité. Les défis auxquels l'Algérie est confrontée pour gérer ce dossier sont multiples. Les mesures de confinement liées au coronavirus en ont ajouté d'autres. Néanmoins, d'autres opportunités peuvent être saisies si la question de l'après coronavirus est gérée de manière raisonnable.

Table des matières

Résumé exécutif.....	- 1 -
1. Contexte et justification	- 4 -
1.1. Aperçu général de la pandémie et du contexte national.....	- 4 -
1.2. Principaux défis et réponses du gouvernement algérien	- 7 -
a. Stratégie et mesures sanitaires.....	- 7 -
b. Annulation des vols et contrôle des frontières	- 7 -
c. Mesures relatives au fonctionnement et au travail dans les administrations publiques et les entreprises.....	- 8 -
d. Mesures d'ordre fiscal et financier	- 8 -
1.3. Focus et objectif de la note d'orientation	- 9 -
2. Impact direct et indirect du coronavirus sur la migration.....	- 9 -
2.1. Impacts du coronavirus sur les migrants en Algérie.....	- 10 -
a. Migrants en situation régulière.....	- 10 -
b. Migrants en situation irrégulière	- 10 -
c. Migration circulaire	- 11 -
d. Réfugiés et demandeurs d'asile	- 11 -
2.2. Impacts du coronavirus sur la diaspora algérienne.....	- 12 -
a. Migrants algériens en situation régulière à l'étranger	- 12 -
b. Migrants algériens irréguliers en Europe (Harragas).....	- 12 -
2.3. Autres aspects liés à l'impact du coronavirus sur la migration	- 12 -
a. Protection des droits des migrants	- 12 -
c. Trafic de migrants et traite des êtres humains.....	- 13 -
d. Baisse des transferts de fonds.....	- 14 -
e. Soutiens et services pour améliorer la stabilité et la résilience des communautés migrantes et d'accueil à risque / Accès aux soins (notamment soins de santé, espaces sûrs, espaces de quarantaine).....	- 14 -
3. Réponses et diagnostic : Les instruments mobilisés, les actions et initiatives prises au niveau national et au niveau de la coopération internationale vis-à-vis du pays : évaluation de leurs cohérence et pertinence de court et moyen terme	- 15 -
a. Rapatriement des algériens bloqués à l'étranger	- 15 -
b. Facilités pour sortir d'Algérie après fermeture des frontières.....	- 15 -
c. Gestion des frontières.....	- 16 -
d. Aide humanitaire aux réfugiés sahraouis dans les camps de Tindouf	- 16 -
4. Défis, opportunités et recommandations de court et moyen terme	- 16 -
4.1. Défis et opportunités pour le pays à court et à moyen terme	- 17 -

a.	Défis.....	- 17 -
b.	Opportunités.....	- 17 -
4.2.	Recommandations.....	- 17 -
a.	À court terme.....	- 17 -
b.	À moyen terme	- 18 -

1. Contexte et justification

1.1. Aperçu général de la pandémie et du contexte national

L'Algérie est considérée comme pays d'accueil, transit et émigration. Le pays reçoit quotidiennement un flux important de migrants irréguliers. Selon les statistiques du gouvernement algérien, en moyenne 500 personnes traversent les frontières chaque jour de façon irrégulière. Cela indique que le pays reçoit, à lui seul, quotidiennement, plus de migrants que toute l'Europe.¹ La connaissance des populations étrangères² en Algérie relève d'une approximation dans un contexte marqué par des statistiques imparfaites, ce qui est propre à l'ensemble du champ des migrations internationales (Musette et Khaled, 2012). L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) évoque un chiffre autour de 100 000 et 150 000 personnes pour les migrants réguliers. Elle mentionne que le nombre de migrants irréguliers, à un moment donné, oscille entre 50 000 et 75 000, ce qui représente un taux de 0.47% de la population totale. En 2008, ce taux était de l'ordre de 0.27%.

En l'espace de 10 ans, le nombre des migrants a presque doublé. Plusieurs facteurs ont contribué à ce résultat. Comparativement à ses voisins, l'Algérie est classée dans la catégorie des pays à revenu moyen, dans la catégorie supérieure, ce qui lui confère une position attrayante pour les migrants. Il est logique que de nombreux migrants rêvent de rejoindre l'Europe mais beaucoup restent en Algérie plusieurs années. Les conditions de vie leurs semblent intéressantes, comparativement aux conditions dont ils disposent dans leurs pays d'origine.

L'actuelle crise sanitaire n'a fait qu'exacerber les conditions, déjà difficiles, des migrants irréguliers et les demandeurs d'asile. Le déclenchement du coronavirus a coïncidé avec la crise de la baisse aigüe des prix du pétrole qui sévit depuis 2014. Cette crise a affecté sérieusement l'économie algérienne et plus précisément les recettes fiscales tirées des exportations d'hydrocarbures. Cette situation devenue intenable, a poussé le gouvernement à réduire les dépenses publiques de fonctionnement de 50%.³ Cette démarche budgétaire, a été plus que jamais nécessaire du fait de la pandémie et de ses lourdes répercussions économiques et sociales. Les catégories sociales les plus défavorisées et vulnérables seront les premières touchées. Les travailleurs journaliers, ceux travaillant dans le secteur informel, les PME et même les grandes entreprises, auront à supporter lourdement les conséquences de la crise. Les migrants, surtout ceux en situation irrégulière, seront les plus touchés. Travaillant principalement dans le secteur informel du fait de leur statut juridique, les migrants irréguliers voient leur précarité et leurs revenus disparaître à cause du confinement appliqué pendant plus de deux mois.

La crise du coronavirus a donné un véritable coup de massue à la demande pétrolière mondiale, au moment où le marché était déjà déséquilibré par une guerre des prix entre l'Arabie Saoudite et la Russie, qui ont ouvert les vannes pétrolières dans un marché déjà excédentaire. La demande mondiale de brut a plongé d'au moins 30% depuis le début de la crise du coronavirus.

¹ Déclaration de Paolo Giuseppe, chef de mission de l'OIM à Alger au quotidien le soir d'Algérie le 18/11/2019.

² Le concept d'"étranger" est plus large que celui de "migrant". Le premier relève d'une conception juridique (privilégiée par le droit algérien), tandis que le second fait référence aux mouvements démographiques.

³ Il s'agit de la deuxième réduction, après celle adoptée par le Conseil le 22 mars 2020, où il a été décidé de contracter les dépenses courantes de 30%. Décision du conseil des ministres tenu le 3 mai 2020.

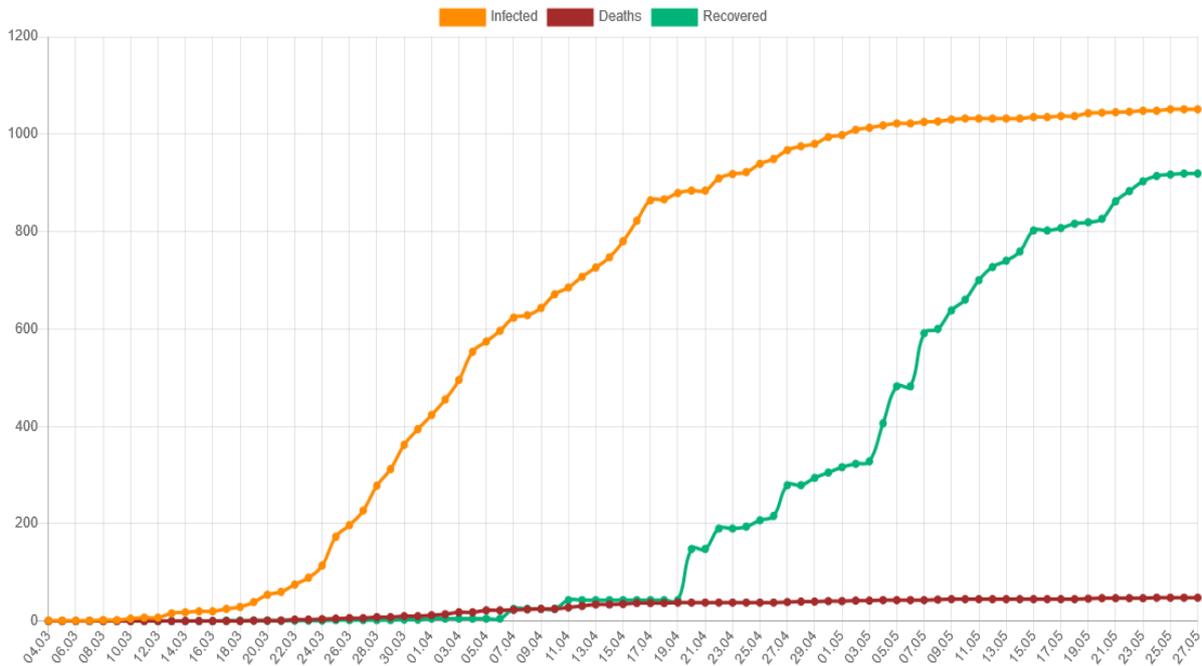
Conséquences de ce déséquilibre : les capacités mondiales de stockage de pétrole sont désormais proches de la saturation, posant problème aux négociants, producteurs et raffineurs.

Non seulement le virus fait et continuera de faire des victimes, mais sa progression produira un choc négatif sur le plan de l’offre et de la demande dans les pays de la région Afrique du Nord et Moyen Orient (Baldwin et Weder di Mauro, 2020). L’Algérie ne sera pas épargnée des effets de la crise pétrolière. La baisse enregistrée sur le marché pétrolier mondial devrait réduire les exportations de l’Algérie pour l’année en cours à hauteur de 7,5%. Cela entrainera une réduction des recettes fiscales et une réduction des dépenses publiques.

Les dernières statistiques disponibles sur la propagation du virus (27 mai 2020) en Algérie, montrent une situation plus au moins maîtrisée mais restant inquiétante. En effet, le nombre de cas déclarés positifs a atteint 8 697 et celui des décès 617. En moyenne, l’Algérie enregistre 1 890 cas confirmés et 7 décès par jour.

La situation jugée “stable”⁴ par les autorités les a amenées à demander aux hôpitaux de reprendre progressivement le travail après un gel décidé dû au coronavirus⁵. D’autres actions de déconfinement pourraient être prises si les citoyens respectent les consignes de distanciation sociale et le port obligatoire des masques.

Schéma n°1. Nombre de personnes testées positives, décédées et guéries en Algérie, au 27 mai 2020.



Moins impacté que le reste du monde, le continent africain fait face, lui aussi, à la propagation du coronavirus. Le 26 mai 2020, le continent compte 3 471 décès confirmés et 46 426 guérisons pour 115 346 cas enregistrés, selon le Centre pour la prévention et le contrôle des

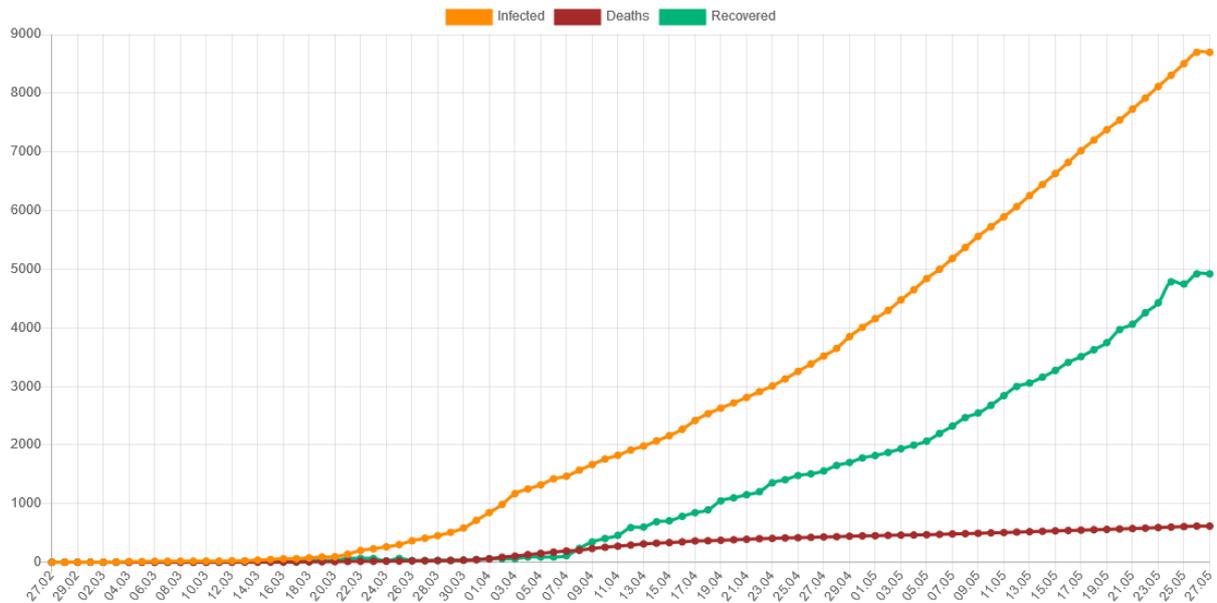
⁴Déclaration du Ministre de la santé algérien Abderrahmane Benbouzid le 8 mai 2020.

⁵ Plusieurs patients dont des cas urgents ont été impactés à cause de l’arrêt du travail dans certains services médicaux.

maladies de l'Union Africaine. Toutefois, les indices indiquant que ce bilan est fortement sous-estimé se multiplient.

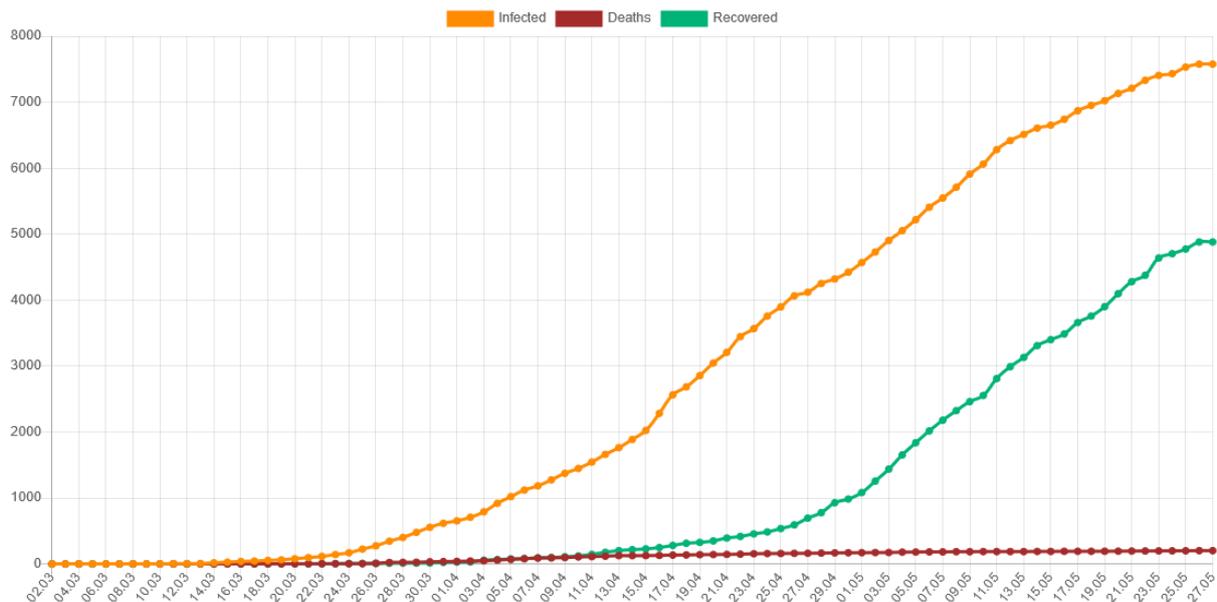
La Tunisie enregistre pour sa part, au 27 Mai 2020, un total de 1 051 cas confirmés dont 48 décès. Le couvre-feu a été levé et le pays est sorti du confinement le 4 mai 2020.

Schéma n°2. Nombre de personnes testées positives, décédées et guéries en Tunisie au 27 mai 2020.



Au Maroc, on enregistre, au 27 mai 2020, un total de 7 556 cas de coronavirus, dont 202 morts. Les autorités marocaines ont imposé des restrictions aux événements sportifs et culturels, notamment en fermant les stades au public, ainsi qu'un confinement. Mi-mars, les autorités ont décrété l'état d'urgence.

Figure n°3. Nombre de personnes testées positives, décédées et guéries au Maroc au 27 mai 2020.



1.2. Principaux défis et réponses du gouvernement algérien

L'ampleur de la pandémie a mis une pression sans précédent sur les capacités de l'Algérie à y faire face. La mobilisation de tous les acteurs concernés a permis de limiter les conséquences néfastes. Cette mobilisation est allée jusqu'à l'emploi des appareils des forces aériennes pour l'acheminement des médicaments et équipements médicaux en provenance de Chine.

Depuis la déclaration du premier cas confirmé de coronavirus le 25 février 2020, la situation s'est développée rapidement. La déclaration du Ministre de la santé à la radio nationale le 22 mars 2020 a confirmé le passage de l'Algérie à l'étape trois de la propagation du virus. Les mesures prises pour maîtriser ou stabiliser la situation ont été timides au début avant de passer à la vitesse maximum. Le 23 mars 2020 un confinement partiel a été décrété au niveau d'Alger et de neuf autres villes. Une ville voisine (Blida) a été mise sous confinement total. Les principales mesures prises par le gouvernement se sont focalisées sur les axes suivants :

a. Stratégie et mesures sanitaires

La stratégie de réponse du système de santé au coronavirus est déclinée selon différents niveaux d'alertes, correspondant à la présence ou non du virus sur le territoire national et à ses modalités de transmission. La stratégie est définie en fonction de la cinétique épidémique. On distingue deux phases et quatre niveaux.

Le niveau 1 se caractérise par l'absence de cas d'infection au coronavirus sur le territoire national. Les trois axes clés de ce niveau sont le renforcement des points d'entrée, l'information et la sensibilisation.

Le niveau 2, l'endiguement, se caractérise par l'apparition de cas importés sur le territoire national. Cela peut être des cas isolés ou des foyers circonscrits. L'objectif est de détecter précocement les cas pour éviter la transmission du virus à d'autres personnes et de contenir l'infection aux foyers identifiés afin de retarder la propagation du coronavirus.

Le niveau 3, le renforcement des mesures de prévention et de maîtrise de l'infection du coronavirus.

Le niveau 4, d'alerte épidémique correspond au retour à la normale. L'objectif est d'évaluer les actions entreprises et les leçons apprises et de réajuster la stratégie si nécessaire.

b. Annulation des vols et contrôle des frontières

Les premières mesures ayant été prises concernaient les vols internationaux. Les premières annulations ont touché les vols vers la Chine depuis le 3 février 2020. Cette suspension a été élargie pour les vols à destination de Milan (9 mars 2020) et toute l'Italie (11 mars 2020). Le 12 mars 2020 l'Algérie et le Maroc ont suspendu leurs liaisons aériennes. Les annulations se sont poursuivies pour inclure l'Espagne (13 mars 2020), la France (15 mars 2020), le reste de l'Europe (16 mars 2020) et concernaient aussi cinq pays arabes et six pays africains. Les liaisons aériennes et maritimes avec l'Europe ont été aussi suspendues.

Un contrôle « rigoureux et systématique » dans les aéroports algériens a été instauré à partir du 17 février 2020 afin de se parer contre une éventuelle propagation de l'épidémie du coronavirus vers le pays. Le 22 mars 2020 a été instauré un renforcement du contrôle sanitaire au niveau des centres frontaliers terrestres, maritimes et aériens.

Toutes les activités de transport de personnes, des services aériens sur le réseau domestique, aux services de taxis collectifs, transports routiers, ferroviaires ou guidés, ont suspendu leurs liaisons; à l'exclusion de l'activité de transport des personnels à la charge des employeurs (22 mars 2020).

c. Mesures relatives au fonctionnement et au travail dans les administrations publiques et les entreprises

Les administrations publiques au niveau central ainsi que dans les collectivités territoriales ont été appelées à mettre en position de congés exceptionnels rémunérés au moins 50% de leurs effectifs dont la présence sur les lieux de travail n'est pas considérée comme étant essentielle pour la continuité du service, notamment les structures d'utilité publique, à l'exclusion des personnels relevant des secteurs de la santé, de la sûreté nationale, de la protection civile, des douanes, de l'administration pénitentiaire, des transmissions nationales, du contrôle de la qualité et de la répression des fraudes, de l'autorité vétérinaire et phytosanitaire, des services d'hygiène et du nettoyage et ceux affectés aux missions de surveillance et de gardiennage. Toutefois, les autorités compétentes dont relèvent ces personnels peuvent autoriser la mise en congés exceptionnels des effectifs administratifs et de tous personnels dont la présence n'est pas jugée indispensable.⁶

Les institutions et administrations publiques ont été appelées à prendre toutes mesures encourageant le travail à distance. Les personnels relevant du secteur économique et financier, public ou privé, ne sont pas concernés par ces dispositions. Toutefois, les gestionnaires des entreprises et organismes de ce secteur sont invités à prendre les dispositions qu'ils jugent opportunes afin de réduire, autant que possible, la mobilité de leurs personnels en tenant compte des impératifs liés à la nature de leurs activités, sans pour autant affecter la production et les services nécessaires à la satisfaction des besoins essentiels des citoyens et à l'approvisionnement de l'économie nationale.⁷

d. Mesures d'ordre fiscal et financier

Pour alléger les charges liées à la pandémie et au confinement, le gouvernement a décidé le report des déclarations fiscales, la reconduction du report de paiement du premier acompte provisionnel des impôts sur le revenu et bénéfice des sociétés, l'assouplissement des échéanciers de paiement pour les contribuables qui se trouvent dans une situation financière difficile, et la suspension de l'imposition des bénéfices non affectés.

De son côté, la Banque d'Algérie a décrété que les banques et les établissements financiers peuvent désormais reporter le paiement des tranches de crédits arrivant à échéance, ou procéder au rééchelonnement des créances de leur clientèle ayant été impactée par la conjoncture induite par le coronavirus et consentir de nouveaux crédits à la clientèle ayant bénéficiée des mesures de report ou de rééchelonnement.⁸

⁶ [Algérie Eco, Lutte contre le coronavirus : Détails des mesures décidées, 21 Mars 2020.](#)

⁷ [Algérie Eco, Lutte contre le coronavirus : Détails des mesures décidées, 21 Mars 2020.](#)

⁸ [Algérie Eco, Coronavirus : La Banque d'Algérie annonce de nouvelles mesures pour protéger l'économie nationale, 7 Avril 2020.](#)

En outre, il a été décidé d'abaisser de 25 points de base (0,25%), le taux directeur applicable aux opérations principales de refinancement, pour le fixer à 3% au lieu de 3,25% ; de réduire le taux de réserve obligatoire de 8% à 6% ; de relever le seuil de refinancement, par la Banque d'Algérie, des titres publics négociables.⁹

Ainsi, il est attendu par conséquent des banques et des établissements financiers une pleine adhésion à ces décisions. Ils doivent dans ce sens prendre toutes les initiatives et déployer toutes les mesures pour mettre à disposition une offre de crédit à un coût raisonnable, permettant ainsi à l'économie nationale d'évoluer vers des perspectives nouvelles.¹⁰

1.3. Focus et objectif de la note d'orientation

La pandémie a mis une pression sans précédent sur les capacités des Etats à faire face aux effets d'une telle crise sanitaire. Le premier secteur mis à rude épreuve est sans doute le secteur de la santé. Au fil des jours on a constaté des catégories entières de population souffrant des effets dévastateurs de la pandémie. Les travailleurs journaliers, les commerçants, ceux travaillant dans le secteur du tourisme et de la restauration ont souffert le plus. Toutefois, une catégorie bien précise risque d'endurer encore plus : les migrants.

La nécessité de porter plus d'attention à cette catégorie est justifiée sur plus d'un registre. Si les migrants réguliers peuvent prétendre aux différents services sociaux et sanitaires qu'offrent l'Etat à l'ensemble de la population, les migrants en situation irrégulière risquent doublement. D'abord ils verront leurs revenus disparaître, ensuite ils risquent une limitation d'accès aux services de base (santé, éducation et services sociaux). Une politique qui prendra en charge les besoins spécifiques de cette population est plus que nécessaire.

Le but de cette note est de mettre en exergue les mesures prises par le gouvernement algérien pour prendre en charge des aspects liés à la gestion de la pandémie. Les aspects liés aux impacts directs et indirects du coronavirus sur la migration seront expliqués.

2. Impact direct et indirect du coronavirus sur la migration

Bien que la pandémie du coronavirus ne soit pas un problème de migration, elle est perçue et gérée comme tel (OCDE, 2020). Selon le dernier rapport de la Banque Mondiale sur la pandémie et la migration¹¹, la crise économique induite par le coronavirus est plus profonde et plus répandue que toute autre pandémie et crise sanitaire depuis les années 1900. La plupart des pandémies ont touché quelques pays et une petite partie de la population mondiale. À l'exception de la grippe espagnole de 1918 à 1920, d'ampleur mondiale. Elle a infecté presque 500 millions de personnes (un tiers de la population mondiale à l'époque) et a causé la mort à 17 à 50 millions de décès entre mars 1918 et mars 1920, en trois phases.

Les catégories sociales les plus défavorisées et vulnérables seront les premières touchées des conséquences de la crise. Les travailleurs journaliers, ceux travaillant dans le secteur informel, les PME et même les grandes entreprises vont souffrir. En Algérie, dont la population active est estimée

⁹ [Transaction d'Algérie, Banque d'Algérie : Nouvelles mesures pour renforcer les ressources bancaires.](#)

¹⁰ [Transaction d'Algérie, Pour relancer l'économie : la Banque d'Algérie abaisse le taux directeur et le taux de réserve obligatoire.](#)

¹¹World Bank (2020). COVID-19 CRISISTHROUGH A MIGRATION LENS *Migration and Development Brief 32*

à 11,048 millions de travailleurs, le secteur privé emploie 6,95 millions de travailleurs, soit 63% de l'emploi total, selon l'Office national des statistiques (ONS). Quant au secteur public, il absorbe près de 4,09 millions de travailleurs, soit 37% de la population occupée. Une enquête précédente de l'ONS démontre que plus 35% de la population active a un statut précaire. Les travailleurs précaires sont concentrés essentiellement dans le secteur du BTPH (bâtiment, travaux publics et hydrauliques), des services, de l'agriculture, de la pêche et de l'hôtellerie, pour ne citer que cela.¹²

Les migrants, surtout ceux en situation irrégulière seront les plus touchés. Travaillant souvent dans le secteur informel à cause de leur statut juridique de migrants irrégulier, les migrants, en plus de leur statut précaire verront leurs revenus disparaître à cause de l'état de confinement appliqué pendant plus de deux mois.

« Il semble de plus en plus évident que la coronavirus provoquera une récession mondiale, et que la plupart des économies connaîtront une contraction. Il faut tout aussi certainement s'attendre à ce que les conséquences sur le chômage, sur les revenus et sur l'égalité impactent dans une mesure disproportionnée les travailleurs migrants. »¹³

Il est intéressant de présenter les probables impacts directs et indirects du coronavirus sur la migration selon le profil migratoire de chaque catégorie de migrants. Ainsi on présentera dans ce qui suit les impacts sur les migrants selon leur situation dans le pays d'accueil ou d'origine. D'autres aspects relatifs à ces impacts seront développés ultérieurement.

2.1. Impacts du coronavirus sur les migrants en Algérie

L'impact du coronavirus sur les migrants en Algérie est ressenti différemment selon leur statut. Si les migrants en situation régulière demandent plus à être rapatriés, les autres catégories de migrants espèrent recevoir de l'aide, sous toutes ses formes.

a. Migrants en situation régulière

Plusieurs milliers de ressortissants étrangers ou binationaux sont toujours bloqués en Algérie, dans l'attente de leur rapatriement par leur pays d'origine. Pour faciliter leur sortie du territoire nationale, la Direction Générale des Douanes algériennes a annoncé avoir pris des mesures de facilitations des procédures douanières pour les non-résidents non accompagnés de leur véhicule. Des Franco-Algériens bloqués en Algérie appellent à l'aide. Ils sont plusieurs milliers toujours bloqués en Algérie en attendant d'être rapatriés en France. Ils dénoncent l'absence de solutions.

b. Migrants en situation irrégulière

Les migrants en situation irrégulière seront les plus touchés par les conséquences de la pandémie. Souvent travaillant dans le secteur informel, à cause de leur statut juridique de migrants irrégulier, les migrants, en plus de leur statut précaire verront leurs revenus disparaître à cause de l'état de confinement appliqué pendant plus de deux mois. Les estimations de l'OIT¹⁴ montrent qu'en supposant une situation sans autre source de revenus, la perte des revenus du travail entraînera une augmentation de la pauvreté relative pour les travailleurs informels et leur famille de plus de 21

¹² [Algérie éco, Le secteur privé emploi 6,95 millions de travailleurs, 29 Juillet 2018.](#)

¹³ [World Economic Forum, Shahidul Haque, COVID-19 pourrait provoquer une crise migratoire. Voici comment nous pouvons l'éviter, 17 Avril 2020.](#)

¹⁴ ILO (2020). COVID-19 crisis and the informal economy :Immediate responses and policy challenges

points de pourcentage dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, et près de 52 points dans les pays à revenu élevé à faible revenu, et 56 points dans les pays à faible revenu .

c. Migration circulaire

Ces dernières années, la migration circulaire constitue une part importante de la population de migrants en Algérie. Elle est constituée essentiellement de personnes résidant dans les villes frontalières (Mali et Niger) et de marocains, qui, malgré la fermeture des frontières, travaillent et rentrent au Maroc, lors de l'expiration de leur visa.

Beaucoup de marocains se sont retrouvés bloqués en Algérie après l'annulation des vols et la fermeture des frontières terrestres¹⁵. Des actions humanitaires envers ces migrants ont été constatées. La question demeure encore non résolue, les autorités marocaines n'ayant pas encore décidé de la date, ni de la manière dont se fera leur rapatriement.

De l'autre côté, les algériens vivant entre l'Algérie et leur pays d'accueil de manière intermittente ont été bloqués durant toute la période de confinement appliquée dans ces pays. Des appels d'aide ou de rapatriement ont été relayés par les réseaux sociaux.

d. Réfugiés et demandeurs d'asile

Il n'existe pas de données sur le nombre total de réfugiés et/ou de demandeurs d'asile politique publiées par les autorités algériennes. Sur le site du Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR), on peut voir une évolution de ces populations et de leur pays d'origine. En 2018, le volume global est estimé à 94 336 personnes, provenant de 15 pays. Les demandeurs d'asile sont estimés à 8 926 personnes. Au total 103 276 ont été pris en charge par le HCR en Algérie, qui travaille avec plusieurs ONG, nationales et internationales ainsi qu'avec les autres agences des Nations Unies. La part la plus importante est celle des réfugiés de la République Sahraouis, au nombre de 90 000¹⁶ (95,4%), suivi de la Palestine (4,3%), avec 4 013. Le volume restant 323 (0,3%) est partagé entre 13 autres pays.

La pandémie a montré la limite du système statistique algérien concernant cette catégorie de migrants. Les statistiques disponibles ne nous permettent pas d'apprécier, de manière juste, les effets de la pandémie sur cette catégorie de migrants. Néanmoins, il faut reconnaître que les réfugiés et les demandeurs d'asiles sont particulièrement touchés par les mesures de confinement et l'impacts socio-économiques du coronavirus. Pour permettre aux agences humanitaires des Nations Unies de continuer leur travail, un appel de fonds de 15 millions de dollars en faveur des réfugiés sahraouis a été lancé¹⁷.

Des aides humanitaires ont été acheminées par le croissant rouge algérien fin avril 2020. Une aide sanitaire offerte par l'armée algérienne sous forme d'un hôpital de campagne a été apportée. Cet hôpital est doté de tous les équipements médicaux nécessaires, à commencer par un espace de désinfection, une aile de premières consultations, un service de réanimation, un service de maternité, un bloc opératoire, des équipements de radiologie, un laboratoire, un service ORL et ophtalmologie, encadrés par des médecins et praticiens spécialistes.

¹⁵ Un rassemblement des marocains, demandant leur rapatriement, devant le consulat du Maroc à Oran (400 Km à l'ouest d'Alger) relate la presse locale algérienne.

¹⁶ Ce volume de 90 000 n'a pas changé depuis 2007 selon les données du HCR.

¹⁷ Communiqué de presse des agences des Nations Unies distribué le 23/04/2020.

2.2. Impacts du coronavirus sur la diaspora algérienne

L'Algérie est le 15^e pays du monde en terme de diaspora, estimée à plus de 2 millions d'individus, soit une proportion de 6,8 % par rapport à la population du pays. Concentrés en grande partie sur le continent européen, la crise sanitaire a révélé l'existence de personnes vulnérables et en difficultés à cause de l'arrêt des activités économiques. Pour l'instant, la seule action menée par les autorités algérienne est l'envoi d'une aide humanitaire pour les migrants algériens en France.

a. Migrants algériens en situation régulière à l'étranger

La seule action entreprise par les autorités algériennes envers les migrants algériens basés en France constitue l'envoi de 11 tonnes de produits alimentaires dans le cadre des caravanes de solidarité et des actions de la « table de rupture du jeûne ». Ces dons, offerts par des hommes d'affaires algériens, ont été distribués aux ressortissants algériens établis dans les villes du sud (Marseille, Nice, Montpellier).

Il faut noter qu'en l'absence d'une politique déclarée et soutenue envers les migrants algériens basés à l'étranger il est difficile d'évaluer les actions spontanées répondant à une urgence humanitaire. La disparition de l'amicale des algériens en Europe¹⁸, malgré tout ce qu'on peut reprocher à cette organisation, a privé l'Algérie d'une structure organisationnelle capable de gérer une telle situation de crise.

b. Migrants algériens irréguliers en Europe (Harragas)

L'État d'urgence sanitaire déclaré en Europe a révélé la vulnérabilité des immigrés « sans-papiers ». En plus des « sans-abri » et des « squatters » qui ne sont pas enregistrés et n'ont pas accès aux mesures d'hygiène habituelles (à l'eau ou aux toilettes), il faut ajouter les migrants irréguliers. Il y a aussi ceux qui survivent à côté des champs et qui n'ont pas accès à l'essentiel pour pouvoir appliquer les mesures d'hygiène et de santé recommandées par les autorités.

2.3. Autres aspects liés à l'impact du coronavirus sur la migration

a. Protection des droits des migrants

L'Algérie, étant soumise à une forte pression migratoire, il est normal que les autorités prennent des mesures pour gérer ces flux. Malheureusement, une des méthodes de gestion est le retour forcé. Une autre option consiste à obtenir le même résultat avec beaucoup d'avantages pour les migrants et pour les pays membres, c'est l'assistance au retour volontaire et à la réintégration.

« La Constitution algérienne interdit déjà le renvoi forcé des réfugiés politiques (article 69) mais ne mentionne pas le droit de demander asile. Elle ne reconnaît pas non plus le droit d'échapper à la persécution et à d'autres formes d'atteintes graves, conformément à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. »¹⁹ L'Algérie vient de réajuster le cadre légal (qui date de 1966) des conditions d'entrée et de séjour des étrangers, avec la promulgation d'une nouvelle loi en 2008.

¹⁸ Organisation créée en 1957 par le FLN devenue ensuite un instrument d'encadrement des immigrés algériens en Europe. Disparue en 1988.

¹⁹ [Amnesty Internationale, Protéger réfugiés, migrants et demandeurs d'asile, la situation des réfugiés, migrants et demandeurs d'asile en Algérie.](#)

L'Algérie se s'est pas encore dotée d'une loi sur les réfugiés. Les personnes déplacées bénéficient depuis quelques années de quelques droits qui leurs étaient jusqu'alors non autorisés.

« En 2012, par exemple, les discussions du HCR et ses partenaires avec le gouvernement algérien ont permis de donner accès à tous les enfants réfugiés et demandeurs d'asile aux écoles publiques. Le gouvernement algérien accorde l'accès gratuit aux soins de santé et à l'éducation pour les réfugiés et demandeurs d'asile dans l'ensemble du pays au même titre que tous les Algériens. En plus de la coopération mentionnée ci-dessus, dans le contexte urbain, le HCR collabore étroitement avec le Bureau pour les réfugiés et les apatrides (BAPRA) et le Croissant-Rouge algérien, chargé de la gestion des camps mis en place pour accueillir les Syriens et les Maliens »²⁰.

b. Économie informelle et migrants irréguliers

La présence d'un nombre important de migrants irréguliers est un défi important. C'est une population qui n'est pas enregistrée, pas encadrée, et qui souvent parle une autre langue. Toutefois, cette population peut également être une opportunité pour un pays car elle contribue à l'économie nationale. Leur intégration dans le marché du travail se fait souvent par la voie informelle. On trouve ces migrants dans les champs, les chantiers, ou ils entretiennent des petits commerces dans la rue.

L'écrasante majorité des travailleurs de l'économie informelle sont plus exposés aux risques liés aux aspects sanitaires et sécuritaires. Ils ne bénéficient d'aucune protection sociale appropriée et ont une probabilité accrue de souffrir de maladies, d'accidents ou de décès. Le coronavirus ajoute à ces risques un risque majeur de contamination dans des lieux non protégés. S'ils tombent malades, la plupart des travailleurs, y compris les migrants²¹, n'ont pas un accès garanti aux soins médicaux et aucune sécurité de revenus par le biais de prestations de maladie ou d'accident du travail. S'ils ne sont pas en mesure d'accéder aux soins de santé, le virus se répandra plus largement, avec des conséquences fatales. S'ils peuvent accéder aux soins de santé, nombre d'entre eux auront à déboursier des frais qui les forceront à s'endetter ou à vendre leurs actifs productifs, les plongeant dans une pauvreté plus profonde. Avant la crise, 100 millions de personnes tombaient dans la pauvreté chaque année en raison de dépenses de santé catastrophiques et pour beaucoup, en particulier dans les zones rurales, les services de santé ne sont pas disponibles.²²

c. Trafic de migrants et traite des êtres humains

La pandémie risque d'augmenter le trafic de migrants et la traite des êtres humains. L'Algérie s'est dotée d'un arsenal juridique pour faire face à ce phénomène.²³ Plusieurs mesures ont été prises pour lutter contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains, notamment le projet d'une instruction qui a été soumise au Premier ministre pour approbation, afin de donner un caractère officiel à la prise en charge des victimes de traite. L'Algérie a ratifié les conventions internationales de lutte contre la traite des êtres humains et a développé son programme de coopération avec les Nations Unies.

²⁰[Algeria-watch, Prise en charge des réfugiés et demandeurs d'asile, 3 Juin 2018.](#)

²¹[ILO \(2020\), Protecting migrant workers during the COVID-19 pandemic: Recommendations for Policy-makers and Constituents.](#)

²²[ILO Brief \(2020\), COVID-19 crisis and the informal economy :Immediate responses and policy challenges.](#)

²³Les articles 303 bis 4 à 303 bis 15 du code pénal, suivant la loi 09-01 du 25 février 2009, par l'ajout de la section 5 bis, intitulée la traite des personnes.

d. Baisse des transferts de fonds

« Les statistiques de la Banque mondiale (BM) relatives aux transferts de fonds des migrants vers leurs pays d'origine indiquent que la diaspora algérienne n'a transféré que 1,8 milliards de dollars en 2019. Ainsi, l'Algérie accuse un « déficit » de plus de 300 millions de dollars par rapport à 2018 où elle a reçu plus de 2,157 milliards de dollars. »²⁵ Les envois de fonds sont utilisés à diverses fins. En moyenne, on estime que 75% des envois de fonds vont vers les besoins essentiels tels que les dépenses quotidiennes, les soins de santé et l'éducation, le reste contribue à une diversité d'objectifs à plus long terme tels que la création d'entreprises, les achats rénovations, répondre à des besoins inattendus ou rembourser des dettes.²⁶ La coronavirus accentuera davantage la baisse des transferts de fonds. Il faut reconnaître, qu'une grande majorité des fonds sont transférés par des voies informelles rendant ainsi la question de leur comptabilisation complexe.

La Banque Mondiale estime que les envois de fonds vers la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord « devraient chuter de 19,6% pour atteindre 47 milliards de dollars en 2020, après la croissance de 2,6% observée en 2019. En 2021, les envois de fonds vers la région devraient se redresser, mais à un rythme lent d'environ 1,6% en raison de la croissance modérée prévue dans la zone euro et des faibles sorties de capitaux du Conseil de Coopération du Golf (CCG). »²⁷

« Ce recul incombe aux différentes restrictions, comme le confinement et la suspension des liaisons aériennes et maritimes, liées à la lutte contre la pandémie du nouveau coronavirus. En Algérie c'est plutôt le sens inverse qui fonctionne le mieux. Les transferts illicites d'argent ont causé des ravages pour l'économie algérienne. Selon un rapport établi par Global Financial Integrity, une organisation non gouvernementale (ONG) basée à Washington, au moins 1,5 milliards de dollars des capitaux quittent l'Algérie illégalement chaque année. »²⁸

e. Soutiens et services pour améliorer la stabilité et la résilience des communautés migrantes et d'accueil à risque / Accès aux soins (notamment soins de santé, espaces sûrs, espaces de quarantaine)

Le secteur de la santé en Algérie a été développé avec un accent sur la garantie de l'accès gratuit aux soins de santé. Cela implique que même les migrants, y compris ceux qui sont en situation irrégulière, bénéficient des services de santé.

Dans le cas de cette pandémie, les autorités n'ont pas fait de distinction entre nationaux, résidents, et demandeurs d'asile. Une enveloppe de 70 milliards de Dinar algérien été allouée au secteur de la santé pour prendre en charge les coûts de la pandémie.

Tous les migrants en situation irrégulière en Algérie vont bénéficier de l'accès aux soins et à l'éducation. Le Croissant Rouge Algérien a ouvert ainsi des foyers d'accueil pour les Syriens au Nord et au Sud pour les Maliens. L'Association NADA va s'occuper aussi de la scolarisation des enfants des réfugiés. L'Association Médecin du Monde intervient pour favoriser l'accès aux soins pour les femmes et les enfants.

²⁵ [L'expression, Brahim Takheroubt, Transfert d'argent des émigrés vers l'Afrique, L'Algérie "perd" 300 millions de dollars, 02-05-2020.](#)

²⁶ www.un.org/development/desa/en/news/population/remittances-matter.html

²⁷ [Banque Mondiale, Communiqué de presse, Selon la banque Mondiale, les remises migratoires devraient connaître un repli sans précédent dans l'histoire récente, 22 Avril 2020.](#)

²⁸ [L'expression, Brahim Takheroubt, Transfert d'argent des émigrés vers l'Afrique, L'Algérie "perd" 300 millions de dollars, 02-05-2020.](#)

Ce mécanisme a été reconduit en ce qui concerne les cas déclarés positifs au coronavirus. Jusqu'à maintenant les statistiques déclarées ne font pas la distinction entre résident, non résident, migrant régulier ou irrégulier. Les coûts d'hospitalisation sont pris en charge par le gouvernement.

« La problématique de la sécurité aux frontières en Algérie est antérieure aux crises libyenne et malienne. Elle avait commencé au début des années 1990 suite à la rébellion touarègue au Mali et au Niger. Mais c'est dans la décennie suivante qu'elle s'est affirmée avec l'établissement, par le discours politique, notamment celui du ministère de l'Intérieur, d'une connexion discursive entre terrorisme, crime organisé et immigration non régulière ». ²⁹

3. Réponses et diagnostic : Les instruments mobilisés, les actions et initiatives prises au niveau national et au niveau de la coopération internationale vis-à-vis du pays : évaluation de leurs cohérence et pertinence de court et moyen terme

L'actuelle crise sanitaire a mis le secteur de la santé algérien à rude épreuve. Cette crise a touché le secteur et les praticiens de la santé mais aussi d'autres secteurs et acteurs, qui ont été sollicités pour contrecarrer les effets néfastes de la pandémie. Ces mesures varient du rapatriement des algériens bloqués à l'étranger, à l'aide prodiguée aux réfugiés et migrants en Algérie.

a. Rapatriement des algériens bloqués à l'étranger

À cause de la fermeture des frontières, beaucoup d'algériens se sont retrouvés bloqués dans plusieurs pays. L'objet de leur visite diffère, tourisme, affaires, travail, études et soins. La première opération de rapatriement a été lancée le 2 mars 2020 au profit de 130 étudiants algériens. Le nombre d'algériens rapatriés a été estimé à 7500 partout dans le monde. D'autres algériens restent encore bloqués en Malaisie et en Turquie.

Depuis le début de l'opération de rapatriement des ressortissants algériens, un total de 9745 personnes ont été prises en charge, dans des conditions jugées respectables au niveau de 63 établissements hôteliers (privés et publics) répartis sur 18 wilayas du pays. Au titre des mesures préventives prises dernièrement, quelques 352 établissements, d'une capacité d'accueil globale de 31000 lits ont été mis à la disposition des pouvoirs publics pour le confinement.

b. Facilités pour sortir d'Algérie après fermeture des frontières

Plusieurs milliers de ressortissants étrangers ou binationaux sont toujours bloqués en Algérie, dans l'attente de leur rapatriement par leur pays d'origine. Pour faciliter leur sortie du territoire nationale, la Direction Générale des Douanes algériennes a annoncé avoir pris des mesures de facilitations des procédures douanières pour les non-résidents non accompagnés de leur véhicule. Des Franco-Algériens sont toujours bloqués en Algérie et appellent à l'aide. Ils sont plusieurs milliers bloqués en Algérie attendant d'être rapatriés en France. Ils dénoncent l'absence de solutions.

²⁹ [Abdenour Benantar, Sécurité aux frontières : Protée et limites de la stratégie algérienne, L'Année du Maghreb,14 |2016, 147 – 163.](#)

c. Gestion des frontières

La fermeture des frontières terrestres avec les pays voisins (Tunisie, Lybie, Niger, Mali) a suspendu de facto les opérations de reconduite aux frontières des migrants subsahariens. En 2019, des expulsions ont eu lieu chaque mois. Cette opération est qualifiée par le croissant rouge algérien de rapatriement humanitaire. Selon les données de l'Organisation Internationale pour les Migrations, qui enregistre les migrants qui le souhaitent à leur arrivée dans le nord du Niger, presque 11 000 personnes ont été expulsées de janvier à novembre, dont 358 qui n'étaient pas nigériennes. Avant la crise sanitaire, l'Algérie a pris une série de mesures impliquant l'armée, la gendarmerie, les gardes-frontières, les services de renseignement, la police et la douane. Elles consistent en l'envoi de renforts et de matériels militaires dans les zones frontalières, la création de nouveaux postes avancés, le renforcement de la surveillance et du contrôle aux frontières, l'édification de nouvelles infrastructures, l'installation d'équipements de surveillance électronique.

d. Aide humanitaire aux réfugiés sahraouis dans les camps de Tindouf

Les réfugiés et les demandeurs d'asiles sont les plus touchés par les dispositions de confinement et l'impacts socio-économiques du coronavirus. Pour permettre aux agences humanitaires des Nations Unies de continuer leur travail, un appel de fonds de 15 millions de dollars en faveur des réfugiés sahraouis face à l'urgence sanitaire globale a été lancé ³⁰.

Des aides humanitaires ont été acheminées par le croissant rouge algérien fin avril 2020. Une aide sanitaire offerte par l'armée algérienne sous forme d'un hôpital de campagne a été apportée. Cet hôpital est doté de tous les équipements médicaux nécessaires, à commencer par un espace de désinfection, une aile de premières consultations, un service de réanimation, un service de maternité, un bloc opératoire, des équipements de radiologie, un laboratoire, un service ORL et d'ophtalmologie, encadrés par des praticiens spécialistes.

Les mesures prises par le gouvernement algérien se sont concentrées sur l'aspect sanitaire crucial pour lutter contre la pandémie. Les autres aspects ont été pris en charge par d'autres structures de l'Etat. Il faut reconnaître que l'aspect lié à la migration n'a pas été mis en avant de manière explicite mais plutôt implicite. La position de l'Algérie, caractérisée par l'absence d'une politique migratoire prononcée, rend délicate l'évaluation des opérations menées dans le cadre du coronavirus. L'effort surmonté, presque tout seul, par l'Etat pour contrecarrer les effets de la pandémie mondiale laisse l'espoir d'associer d'autres acteurs, tel que la société civile dans un avenir proche.

4. Défis, opportunités et recommandations de court et moyen terme

Il y aura sûrement un avant et après coronavirus. Cette crise a révélé combien nous avons besoin de coopération internationale pour faire face à la pandémie. Les solutions nationales ne peuvent être efficaces si elles ne sont pas associées à l'appui de la communauté internationale.

³⁰Communiqué de presse des agences des Nations Unies distribué le 23/04/2020.

4.1. Défis et opportunités pour le pays à court et à moyen terme

a. Défis

Les mesures de confinement et la fermeture des frontières conduisent souvent à une montée du nationalisme extrême, ce qui entraîne un sentiment xénophobe parmi les administrations et leurs citoyens. La décision de fermer les frontières est une réaction naturelle face à la pandémie du coronavirus, et les gouvernements s'appuient sur de solides fondements légaux lorsqu'ils font ce choix. Le virus ne s'arrêtera toutefois jamais aux frontières nationales, et les politiques d'endiguement soulèvent une autre menace : une nouvelle crise migratoire.

Au-delà des défis sécuritaires qui doivent être l'objet de discussions intenses et réalistes entre les pays de la région, les défis alimentaires et sanitaires doivent aussi en faire l'objet.

La protection des femmes et des enfants devra être un des piliers de la politique migratoire. Ces personnes vulnérables, souvent exploitées par les réseaux de traite des êtres humains, peuvent être épargnées de ce sort par une coopération régionale et des politiques nationales interdisant et criminalisant ces pratiques.

Il est nécessaire de se doter d'un système d'alerte précoce pour les crises à venir avec un schéma global intégrant toutes les catégories de la population et y compris les migrants.

Le défi de se doter d'un système de communication fiable et d'un internet haut débit permettra d'atténuer les conséquences des crises pareilles.

b. Opportunités

La nouvelle vision sur la migration doit prendre en considération l'aspect de protection des droits fondamentaux des réfugiés et des migrants. Il est nécessaire de considérer la migration comme une opportunité et une source de richesse et pas uniquement une source de déstabilisation, de menace et de risques.

La crise sanitaire a montré la nécessité d'une coopération régionale permettant la coopération entre les pays de la région et ceux de Sud. La région est souvent dévastée par les crises de sécheresse aigüe, ce qui provoque des mouvements importants de population cherchant à franchir les frontières pour une vie meilleure.

La crise actuelle a montré combien les nations et les gouvernements sont vulnérables. Le sentiment d'isolement et de solitude ne doit pas surpasser la réalité qu'au-delà des aspects nationaux, l'ouverture sur l'autre pourrait constituer une réelle opportunité d'intégration des migrants dans les sociétés hôtes à travers un processus inclusif incluant les droits fondamentaux et ceux économiques et sociaux.

4.2. Recommandations

a. À court terme

- Adopter une politique volontariste de prise en charge des réfugiés en situation de difficultés, surtout pour les femmes et les enfants en cas de crise ;
- Mise à contribution effective de la société civile dans la prise en charge des migrants ;

- Octroi de permis de travail aux migrants dans les secteurs à forte intensité de main d'œuvre afin de leur permettre de gagner des revenus décents ;
- Intensifier les actions sanitaires envers les migrants irréguliers surtout pour les femmes et les enfants ;
- Sensibiliser la population sur la nécessité d'adopter des comportements positifs envers les migrants irréguliers (subsahariens surtout) ;
- Adapter la politique de conduite aux frontières, pratiquée actuellement, par une politique incluant les impératifs de protection des migrants dans les moments de crise.

b. À moyen terme

- La nécessité de se doter d'une politique migratoire inclusive prenant en considération les nouvelles évolutions de la scène internationale ;
- La nécessité de disposer de statistiques détaillées et fiables afin d'en finir avec le manque d'informations concernant la migration. Un observatoire spécialisé en la matière pourrait pallier à ce besoin ;
- L'intégration des migrants non réguliers dans le marché de l'emploi formel en leur accordant la protection sociale et les droits fondamentaux ;
- Encourager les recherches sur les thématiques liées à la gestion, la prise en charge, le vécu et la situation des migrants en Algérie. Le besoin s'est senti lors de cette crise pour appréhender les aspects liés à la gestion de la question migratoire en Algérie ;
- Faciliter l'accès des migrants à l'éducation pour les enfants et la formation professionnelle pour les migrants non qualifiés ;
- Se doter d'un statut de réfugié respectant le droit international ;
- Moderniser le système de paiement électronique qui facilite l'envoi et la réception des fonds. Cette modernisation doit être accompagnée par la réduction des tarifs de transfert ;
- Réfléchir à maintenir une relation pérenne avec la société civile des algériens installés à l'étranger par la création d'une instance qui pourra prendre en charge cet aspect ;
- Intensifier la coopération internationale en matière de migration pour conjuguer craintes sécuritaires et impératifs de développement ;
- Organiser la migration algérienne des compétences de manière à ce que l'administration publique et les entreprises puissent en bénéficier ;
- Faciliter l'intégration des migrants dans les sociétés hôtes à travers des processus inclusifs garantissant la préservation de leurs droits fondamentaux ; Ouvrir la coopération internationale par la multiplication des accords bilatéraux et multilatéraux entre les pays et les organisations en charge de la question ;
- Débattre de façon transparente sur les défis sécuritaires liés à la question migratoire ;
- Rendre plus attractif les zones frontalières par le renforcement des plans de développement locaux destinés aux populations autochtones ;
- Préserver les traditions ancestrales existantes dans les zones frontalières surtout les habitudes de commerce et l'agriculture.